



MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS

# La ROUTE POLYNÉSIE

TE PURŪMU I PORĪNĒTIA

## édito

Par delà tous les efforts de formation et d'information menés au fil des ans par tous les partenaires impliqués dans la sécurité routière, force est de constater que les accidents sont encore trop nombreux et meurtriers. En 2008, il y a eu 414 accidents, soit une augmentation de 31,4 % par rapport à 2007, avec une baisse de 26 % de morts mais... une hausse de 22 % de blessés !

Puisqu'il semble que nous sommes néanmoins sur la bonne voie, c'est décidé, pour continuer de lutter contre ce fléau, une nouvelle mesure est prise : le port de la ceinture à l'arrière. Cela peut paraître contraignant et inutile pour certains, mais si cette initiative peut ne sauver ne serait-ce qu'une seule vie ou épargner un long et douloureux séjour à l'hôpital à quelqu'un, il est de notre devoir de l'imposer. Nous espérons que cette nouvelle règle portera ses fruits, même si le meilleur des remèdes contre les accidents reste la vigilance et la responsabilité de chacun.

Ces dernières années ont vu avec l'augmentation du parc de véhicules routiers, la mise en place de réglementations de plus en plus coercitives, il nous faut continuer tant que cela sera nécessaire, conscients de notre responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens.

### Rata fa'arara'a

Noa atu te mau fa'aitoira'a i ravehia nā roto i te ha'api'ira'a e te fa'arara'a i ravehia i roto i te mau matahiti i terehia mai e te mau pū ato'a e 'ohipa nei nō te tere maita'ira'a nā te purūmu, tē 'itehia nei e tē vai rahi noa nei te mau 'ati purūmu, e vetahi mea ha'apohe roa i te ta'ata. I te matahiti 2008, e 414 pere'o'o ū tei tai'ohia, oia te tahi pai'umara'a i ni'a i te faito e 31,4%, ia fa'aauihia i tō te matahiti 2007, ua iti mai ra te 'ati pohe, e 26%, teie rā ua pai'uma te rahira'a ta'ata pēpē, e 22%.

I te mea tei ni'a tātou i te 'e'a maita'i, mea pāpū roa, nō te tāmau ā i te 'aro i taua 'ati ra, e fa'aotira'a 'āpi tei ravehia iho nei : te tāmaura'a i te hātua i ni'a i te parahira'a i muri.

E riro vetahi i te mana'o ē, e ha'avira'a faufa'a 'ore mau teie. Mai te peu rā, e roa'a nā roto i teie fa'aotira'a i te pāruru hō'ē roa ra ta'ata, e aore ra eiaha o ia ia fa'aea maoro i te fare utuutura'a ma'i, e hopoi'a te reira nā mātou i te fa'ahēpora'a i teie fa'aotira'a. Tē ti'aturi nei mātou e tupu mai te mau hotu maita'i o teie fa'aotira'a, noa atu ā pa'i ē, 'o te mataarara'a e te amora'a te ta'ata ta'i tahi i tāna iriuta'a te rāve'a maita'i roa ra nō te arai i te mau 'ati purūmu.

I roto i te mau matahiti i terehia mai, ua ha'amauhia te mau fa'aturera'a pa'ari i tūea noa i te pai'umara'a o te rahira'a o te mau pere'o'o uira, e au ia tātou ia tāmau ā, a maoro noa atu ā tātou i te hiro'ara'a i te faufa'a o taua mau fa'aturera'a, nō te maita'i o te tā'ato'ara'a.

La rédaction

## TRANSPORT EN COMMUN À RAIATEA

Plusieurs réunions de travail ont été tenues au cours du dernier trimestre 2008 entre le ministère, la D.T.T. et les professionnels en vue de la mise en place dans les meilleurs délais, d'un projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation des transports publics réguliers et scolaires sur l'île de Raiatea.

## Ceinture à l'arrière : bouclez la !

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009  
la ceinture à l'arrière  
est obligatoire...  
(suite page 3)



## Les inspecteurs en formation

Dans le cadre de la formation continue de ses agents, la Direction des transports terrestres (DTT) a fait appel à l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherches (INSERR) de Nevers qui est le seul organisme national habilité à former les inspecteurs du permis de conduire de la France métropolitaine et de l'outre-mer.

Cette formation tant théorique que pratique s'est déroulée en trois phases, en octobre 2008, février et mars 2009.

Le permis de conduire délivré en Polynésie française a une valeur nationale, voire internationale et les objectifs recherchés à travers cette formation sont d'harmoniser l'évaluation des examens, mais également de permettre aux inspecteurs d'approfondir leurs connaissances en matière de sécurité routière et de comportement des conducteurs sur la route.



Remise à niveau  
du permis moto...



du permis poids lourd



sans oublier la théorie...

## LES TRANSPORTS TERRESTRES EN CHIFFRES

### Détaxation du gazole

Les quotas de gazole délivrés depuis 2002 pour le transport régulier (TR) et le transport scolaire (TS) sur l'île de Tahiti.

		Qté bons délivrés	Qté litres	Montant total détaxé (en F CFP)
MAEVA TRANSPORT	Total général TR + TS (2002 à 2007)	6 306	1 667 806	87 719 979
SA NTCE	Total général TR + TS (2002 à 2008)	6 236	5 086 700	293 712 311
SA TCCO	Total général TR + TS (2002 à 2008)	5 010	4 821 580	277 568 791
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 552</b>	<b>11 576 086</b>	<b>659 001 081</b>

En attendant d'être relogée dans ses bureaux « api », la D.T.T. veille au bon accueil de ses usagers !

Les locaux du bâtiment administratif qui accueille depuis 1996 les services des immatriculations, des contrôles techniques et des permis de conduire ont été réaménagés pour améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents de la D.T.T. qui reçoit quotidiennement plus de 500 usagers.

Parallèlement, le Pays a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Etablissement d'Aménagement et de Développement (EAD) pour la réalisation d'un bâtiment administratif qui regroupera l'ensemble des activités de la D.T.T. sur un seul site situé à Taaone et dont l'ouverture est prévue en 2011. La commune de Pirae est ainsi étroitement associée au jury de sélection.



Accueil des usagers pour les cartes grises



La salle du « code » rénovée.



## SÉCURITÉ PUBLIQUE : UN POLICIER AU QUOTIDIEN !

Bruno HELLE, brigadier-chef au commissariat de police, chargé en particulier de la sécurité routière sur la commune de Papeete, répond à la Route Polynésienne.



### 1. Depuis combien de temps exercez-vous dans la police ?

Je suis dans ma 18<sup>ème</sup> année de service. J'ai effectué ma formation à l'Ecole Nationale de Police de Paris en 1992. Depuis le 01 janvier 1993, j'ai été affecté à la Direction de la Sécurité Publique de Papeete. Et depuis l'année 2005, je suis le chef de la Brigade de Sécurité routière.

### 2. Quelles sont les causes majeures de l'insécurité routière à Papeete ?

Les premières causes majeures de l'insécurité routière à Papeete sont à mon avis l'inattention de la part des conducteurs de véhicule ainsi que des pilotes de deux roues. En effet sur l'année 2008, nous avons enregistré une augmentation des accidents due à un défaut de maîtrise et au non-respect des règles de conduite. Les gens ne sont pas concentrés sur leur conduite et ne respectent pas les panneaux de signalisation routière.

Je crois aussi que le parc automobile a beaucoup augmenté alors que nos structures routières n'ont pas trop évolué et ne correspondent plus à une circulation importante que nous connaissons actuellement.

### 3. Selon vous, que peut-on faire pour y remédier ?

Il n'existe pas de solution miracle. Il faut agir sur la responsabilité des conducteurs en leur rappelant qu'il y a des règles de conduite d'un véhicule et cela par des campagnes de prévention. A défaut, on doit les réprimer. Le code de la route territoriale évolue en permanence pour nous fournir un arsenal juridique plus adapté. D'autre part, il importe également que l'infrastructure routière soit adaptée au flux des véhicules.

### 4. En tant que responsable de la sécurité routière, comment se traduit votre collaboration avec la direction des transports terrestres ?

En tant que chef de la brigade de la sécurité routière de la D.S.P., je seconde mon officier dans ses contacts avec la D.T.T. qui est chargée de la réglementation routière. Elle est donc un partenaire incontournable. Nous participons avec elle aux diverses opérations de contrôle (éclairage, taxis, transports en commun), aux réunions de travail des commissions du code de la route et de la sécurité routière, et nous sollicitons également le prêt de leur matériel (test choc, « lunettes-alcool ») pour les journées « Portes ouvertes de la D.S.P. ». Nous travaillons en étroite collaboration pour améliorer les textes que nous-mêmes serons chargés de faire appliquer par l'ensemble des usagers de la route.

J'ai de très bons rapports avec la Direction des transports terrestres, et je souhaite que ceci puisse continuer pour améliorer la sécurité routière sur notre territoire.

### La DTT s'équipe... de 2 testochocs supplémentaires

La Direction des transports terrestres vient de se doter de deux nouveaux simulateurs :

#### ***l'autochoc et la voiture tonneau.***

Ces outils pédagogiques permettront de renforcer les campagnes médiatiques d'information et de communication de la D.T.T. par des démonstrations directes au public.

### LES NOUVEAUX

#### NUMÉROS D'IMMATRICULATIONS

**6000 ZA le 09/02/2009**

**198000 P le 10/02/2009**

**5000 YA le 16/03/2009**

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE : BILAN DES ACTIONS 2008 MENÉES PAR LA D.T.T.

En 2008, on note une hausse significative des accidents de la route (+31,4%) par rapport à l'année 2007 (voir édito).

Ce constat n'est pas une fatalité, le Pays continue à lutter pour que nos routes soient plus sûres et que les Polynésiens cessent d'être touchés par ce fléau.

En février 2008, la délégation à la sécurité routière était intégrée à la direction des transports terrestres pour devenir le bureau de sécurité routière et de recherches lui permettant ainsi de développer de façon optimale ses actions et de toucher un public plus large.

Ainsi, 5 campagnes média d'information et de sensibilisation ont été mises en place sur toute l'année, relatives aux risques liés à la conduite des deux-roues motorisés, au siège enfant, au brevet de sécurité routière, au non-respect des règles de conduite et à l'alcool au volant.

Ces campagnes étaient souvent accompagnées d'actions de proximité mais également de formations notamment en milieu scolaire sur Tahiti, Moorea, les Iles Sous-le-Vent et les îles Australes, afin que chaque polynésien puisse bénéficier d'une sensibilisation à la sécurité routière dès son plus jeune âge.

Grâce à ces actions, plus de 20.500 personnes ont pu être sensibilisées en 2008.

Elles seront renouvelées en 2009, notamment aux Tuamotu.



## CEINTURE DE SÉCURITÉ À L'ARRIÈRE

À partir du 1<sup>er</sup> mai 2009

# Ceinture à l'arrière obligatoire

**Bouclez-la !**

Elle peut vous sauver la vie.



Entre 2004 et 2006, dans les îles du vent, les statistiques montrent que 71% des passagers arrières de voitures particulières qui portent la ceinture sont indemnes en cas d'accident. Ce chiffre descend à 30% s'ils ne sont pas attachés (source : étude menée par la délégation à la sécurité routière en 2007). Si tous les occupants avaient attaché leur ceinture, quinze vies auraient pu être épargnées, dont celles de dix passagers arrières. Face à ce constat, le Pays a décidé d'étendre l'obligation du port de la ceinture aux places arrières des voitures particulières.

**Avec la ceinture, le risque d'être tué ou grièvement blessé est divisé par 2 !**

Le non-port de la ceinture est puni d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe soit 4 150 FCFP.

## MIEUX UTILISER SA VOITURE.

### Vos pneus sont usés ?

Vous avez pris la décision de changer deux de vos pneus qui sont usés

#### Ce que vous devez faire :

Quel que soit votre véhicule (traction arrière ou avant), les pneus neufs doivent être placés à l'arrière, pour votre sécurité et parce qu'en cas de défaut d'adhérence, l'avant du véhicule est plus facile à maîtriser que l'arrière.

#### Ce que vous ne devez pas faire :

- Mettre les pneus neufs à l'avant sous prétexte que :
- les pneus arrière ne sont pas usés ou s'usent moins vite ;
  - l'avant de la voiture adhère plus au sol.



## actualité juridique

### TABLEAU DES INFRACTIONS

NATURE DE L'INFRACTION	CONTRAVENTION	MONTANT	MONTANT MAJORÉ En cas de non paiement au bout d'un mois
Défaut de port de ceinture de sécurité à l'avant et à l'arrière	C2	4.150 F CFP	8.900 F CFP
Conduite acrobatique ou dangereuse, notamment celle en équilibre sur une roue	C3	8.100 F CFP	21.450 F CFP
Défaut ou modification d'un dispositif d'échappement silencieux (art. 112 alinéa 1)	C3	8.100 F CFP	21.450 F CFP
Sortie d'une aire de stationnement sans précaution à l'égard des piétons sur le trottoir	C4	16.100 F CFP	44.700 F CFP
Délit de fuite (art. 65 al 2)	C5 (délit)	Sanction pénale	

## AGENDA

**de mai à septembre 2009**  
**Examens des Permis de Conduire à Raiatea**

Mardi et mercredi  
20 et 21 mai 2009  
16 et 17 juin 2009  
07 et 08 juillet 2009  
04 et 05 août 2009  
15 et 16 septembre 2009

### Contrôle Technique à Taravao

(à partir de 8h00 à la subdivision de l'équipement) Les jeudis :  
7, 14 et 28 mai 2009  
11, 18 et 25 juin 2009  
09, 16 et 23 juillet 2009  
06, 13 et 20 août 2009  
10, 17 et 24 septembre 2009

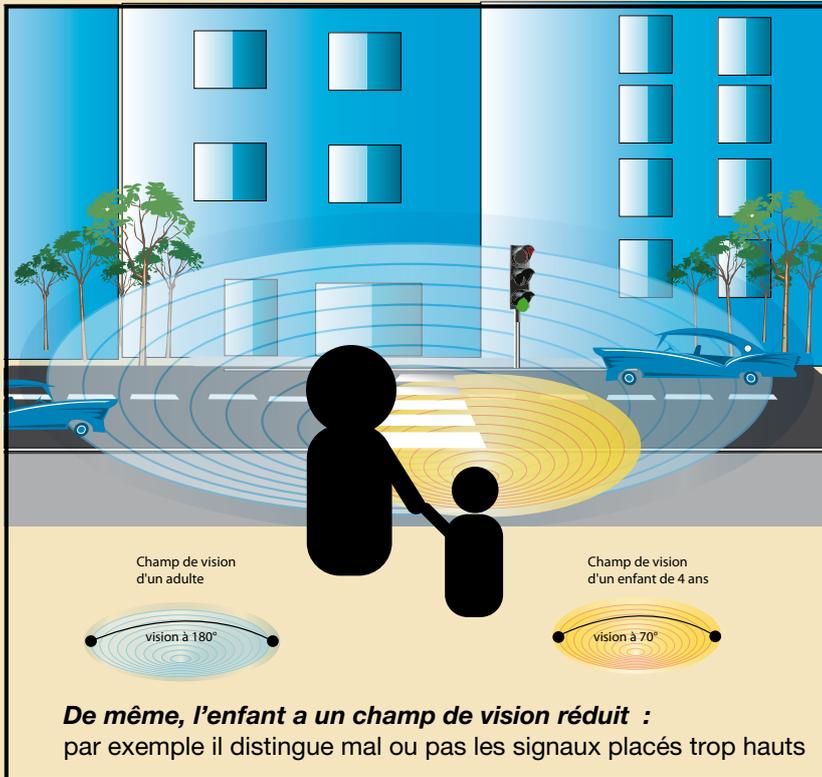
# L'ENFANT PIÉTON

Chaque jour des centaines d'enfants sont exposés sur la route, que ce soit sur le chemin de l'école ou lors d'une sortie en famille.

**N'oublions pas que l'enfant est très vulnérable sur la route pour les raisons suivantes :**

## Sur le plan physiologique

**Du fait de sa petite taille, les conducteurs le voient mal.**

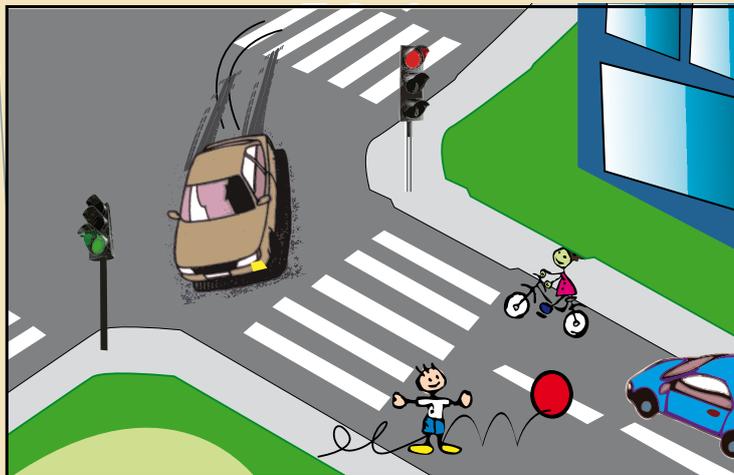


**De même, l'enfant a un champ de vision réduit :**  
par exemple il distingue mal ou pas les signaux placés trop hauts

Un enfant n'identifie pas spontanément les bruits et localise mal leur provenance.

**Jusqu'à 7 ans** il a beaucoup de mal à évaluer les distances et à distinguer entre une voiture à l'arrêt et une voiture qui roule lentement.

## Sur le plan psychologique



### Quelques conseils :

Multiplier les déplacements à pied avec votre enfant.  
Montrez-lui la différence entre les espaces de jeu et ceux réservés à la circulation.  
Faites lui découvrir où marchent les piétons, faites lui rechercher les dangers de la rue.  
Puis donnez-lui des conseils et expliquez-lui les raisons.



DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES

BP 4586 – 98713 Papeete – Tahiti

Email : dtt@transport.gov.pf

## CONTACTS

### Bâtiment A

Direction, Section des transports routiers  
et Bureau de sécurité routière et de recherches  
Angle Rue Marc Blond de St Hilaire  
et Avenue du Prince Hinoi  
Standard 54 96 54

### Bâtiment B

Section des Permis de Conduire  
et Section des Véhicules  
93, angle avenue Pomare V  
et rue Marc Blond de St Hilaire  
Standard 50 20 60 Fax 43 60 21

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

### Bâtiment A :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30  
Vendredi : 7h30 – 14h30

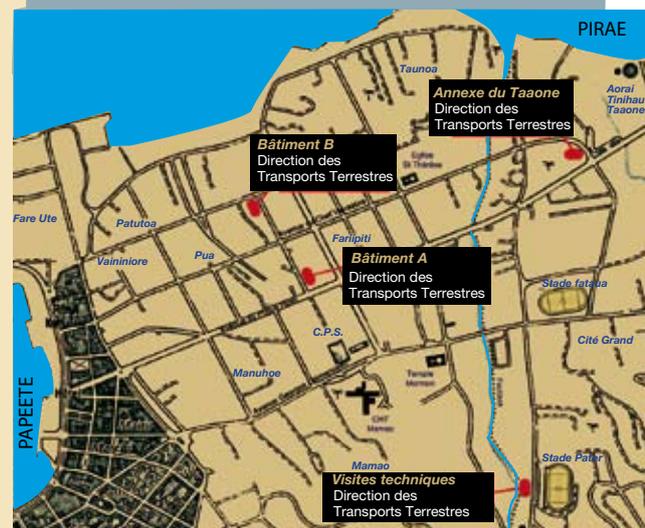
### Bâtiment B :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 14h30  
Vendredi : 7h30 – 13h30

Moorea : Standard 56 10 75

Raiatea : Standard 60 26 20

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30  
Vendredi : 7h30 – 14h30



**Jusqu'à 6 ans**, l'enfant ne peut faire attention qu'à une seule chose à la fois : par exemple, s'il court après un ballon, il ne pensera pas aux voitures qui circulent.

**A partir de 7 ans**, il commence à tenir compte de plusieurs informations simultanées,

**mais ce n'est que vers 11-12 ans** qu'il sera vraiment capable de prévoir l'évolution des situations et d'anticiper.



Pour être mieux vu la nuit ou lorsqu'il fait sombre, l'enfant doit porter des vêtements de couleurs vives.

**N'oubliez pas que les conseils de prudence ne servent à rien si le comportement des parents les contredit.**

Un enfant ne peut être « lâché » seul dans la rue tant que les parents n'ont pas acquis la certitude qu'il en connaît et en comprend parfaitement les dangers.